

## INAUGURATION

# DE L'ANNEXE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL "ENTR'AILES"

Samedi 8 mars 2025 à 11h00 - 11 rue Chassefière, 5 Impasse Saint-Maxence - 34300 Agde

### EN PRÉSENCE DE :

#### > Caf de l'Hérault :

- **Bruno VIC**, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil d'administration de la Caf de l'Hérault
- **Thierry MATHIEU**, Directeur de la Caf de l'Hérault
- **Nathalie JAECK**, Chargée de conseil et de développement

#### > Ville d'Agde:

- **Sébastien FREY**, Maire d'Agde et Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
- **Sylviane PEYRET**, 3<sup>ème</sup> Adjointe déléguée à l'Action et la Cohésion sociale, la Petite enfance et au handicap
- **Martine VIBAREL-CARREAU**, 5<sup>ème</sup> Adjointe déléguée à l'enfance, à la famille et à la parentalité
- **Catherine BERGES**, Directrice du Centre social

En cette Journée internationale des droits des femmes, la Caf de l'Hérault, en partenariat avec la Ville d'Agde, est fière d'inaugurer la nouvelle annexe du centre socio-culturel nommé "Entr'ailles", un espace dédié à l'émancipation, à l'autonomie et au bien-être des femmes et jeunes femmes.

Ce projet illustre l'engagement constant de la Caf auprès des femmes, non seulement lors de cette journée symbolique, mais tout au long de l'année. Située dans un quartier prioritaire, cette annexe offrira un soutien spécifique aux femmes, en particulier celles en situation de monoparentalité, tout en favorisant l'échange, l'écoute et l'accompagnement dans leur parcours vers une plus grande indépendance.

### UNE INITIATIVE AU SERVICE DES FAMILLES

La ville d'Agde, au sein de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM), se caractérise par une population confrontée à des défis sociaux importants. Avec 38% de familles à charge, dont 40 % de familles monoparentales et 51 % de familles vivant sous le seuil de pauvreté, la Ville fait face à des enjeux majeurs. Le centre-ville, qui concentre un tiers de la population en difficulté, est un quartier prioritaire de la politique de la ville, où le taux de chômage atteint 27%. L'inauguration de l'annexe du centre socio-culturel Louis Vallière, dédiée à l'émancipation des femmes, s'inscrit ainsi dans un contexte local où le soutien aux femmes, en particulier celles en situation de monoparentalité, est plus que jamais essentiel.

Ce lieu rattaché au centre socio-culturel, vient compléter l'offre de services aux familles déjà existante sur le territoire, à savoir :

- 5 accueils collectifs en mode Prestations services unique (PSU) dont la crèche privée Saint-André et 1 micro-crèche en mode PAJE sur le Cap d'Agde.
- 1 Accueil loisir périscolaire (ALP) maternel couvrant 7 écoles et 1 ALP primaire couvrant 7 écoles.
- 1 Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) maternel (DOLTO), 2 ALSH maternel et primaire (ST Martin et Littoral), 1 ALSH primaire et 1 ALSH ados.
- 2 Relais petite enfance (RPE).
- 2 Lieux d'accueil enfants/parents (LAEP).
- 1 Ludothèque.
- 1 Point info jeunesse et 1 point info famille.
- 8 Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
- 1 réseau parentalité Agathois.
- 1 centre social
- 1 Maison de la Justice et du droit
- 1 accueil de l'antenne Caf dans les locaux du CCAS à l'espace MIRABEL
- 1 borne interactive dans les mêmes locaux
- Des rendez-vous du Travailleur Social de la Caf

### Données statistiques de la Ville d'Agde (Données CAF 2023)

	Ville d'Agde	Département de l'Hérault
Nombre de familles allocataires	38%	41%
Dont familles monoparentales	51%	36%
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	13%	14%
Dont familles avec au moins un parent actif	35%	46%
Familles bénéficiaires de minima sociaux	28%	17%

### UN ENGAGEMENT DURABLE POUR LES FAMILLES ET LA JEUNESSE

Le partenariat entre la Caf et la Ville d'Agde, s'inscrit dans une collaboration de longue date, qui a permis, au fil des années de mailler le territoire à travers la création et le développement d'équipements et de services dédiés aux 0-17 ans. Cette dynamique repose sur une véritable implication des élus délégués à l'enfance, à la jeunesse et parentalité, garantissant une gestion municipale coordonnée des équipements. La commune gère également les 2 Relais petite enfance (RPE) intercommunaux (Agde et Florensac) et soutient activement les associations intervenant sur le territoire. Le partenariat avec la Caf, qui dure depuis plus de 20 ans, a permis de développer une offre de services variée et adaptée aux besoins croissants des familles. Cette collaboration s'inscrit donc dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> Convention Territoriale Globale (CTG), signée en 2022 et continue de soutenir des actions concrètes pour l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

## LE SOUTIEN FINANCIER POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS LOCAUX

La Caf a contribué financièrement au projet à hauteur de 36 480€ soit 40% du budget total pour la rénovation des locaux. De plus, dans le cadre de ses projets, la Caf a versé à la commune en 2024, 379 270€ pour l'investissement et 87 028€ pour le fonctionnement de ses structures. Plus globalement, la Caf a versé 2 819 362€ pour le fonctionnement de l'ensemble de ses structures qu'elle gère.

En cette Journée internationale des droits des femmes, la Caf de l'Hérault souhaite mettre en avant son engagement continu auprès des femmes, qui s'illustre par les initiatives et services mis en oeuvre au quotidien. En tant qu'organisme labellisé RSE au rang confirmé depuis septembre 2022, la Caf de l'Hérault veille à promouvoir l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

## ÊTRE AUX CÔTÉS DES FEMMES FACE AUX ALÉAS DE LA VIE

La Caf de l'Hérault propose un large panel de dispositifs, qui ne sont pas exclusivement réservés aux femmes, mais qui en sont les principales bénéficiaires.

> **Face aux violences conjugales** : depuis le 1er décembre 2023, la Caf propose une aide d'urgence pour les personnes subissant des violences conjugales (AVVC). Cette nouvelle aide financière, leur permet de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et de faire face aux dépenses immédiates.

**Depuis sa mise en place, 1 067 demandes d'AVVC ont été traitées dans un délai de 1,32 jours et 951 paiements réalisés pour un montant moyen de 885.19€ par bénéficiaire soit un montant global de 841 814,25€.**

Chaque année, la Caf de l'Hérault soutient les associations mobilisées pour la lutte contre les violences conjugales et l'accompagnement des publics à hauteur de plus de **280 000€ par an**.

Le Cidff, Via Voltaire, Amac, Aers, Cesam, l'Amicale du nid et Epe 34 sont ainsi soutenues par la Caf dans la réalisation d'actions diverses et complémentaires telles que l'accompagnement social et psychologiques des femmes et des enfants victimes, l'accueil de jour, la prévention des violences au sein du couple, le parcours vers l'emploi... La Caf de l'Hérault cofinance également les 8 réseaux interprofessionnels dédiés à la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces réseaux, composés de professionnels du social, du médico-social, du juridique, du monde associatif et de représentants institutionnels, oeuvrent pour l'émancipation des femmes en mettant en place des droits sociaux en urgence.

Au regard de la forte implication de la Caf de l'Hérault sur cette thématique, le Préfet de l'Hérault lui a confié en 2022 la mission d'animer un partenariat pour construire des actions de prévention des violences conjugales à destination des Relais petite enfance et des assistant.es maternel.les. La Caf est également partie prenante dans la mise en place de l'Observatoire des violences faites aux femmes.

Le vendredi 8 mars 2024, la Caf de l'Hérault a signé, sur proposition de l'état, une nouvelle convention inédite sur l'accès et le maintien des femmes victimes dans le logement. Dans ce cadre, la Caf s'engage à mettre à disposition son « parcours séparation », qui ouvre droit aux victimes à un accompagnement social et un rendez-vous administratif d'accès aux droits.

> **Face aux difficultés de recouvrement des pensions alimentaires** : depuis le 1er janvier 2023, si une femme est séparée ou en cours de séparation, la Caf peut servir d'intermédiaire et aider dans les démarches de fixation, de versement et/ou de recouvrement de la pension alimentaire grâce à l'agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires ARIPA.

> **Face aux défis de la parentalité** : les futures mamans peuvent bénéficier de l'accompagnement d'un travailleur social de la Caf et se voir proposer un soutien temporaire à domicile pour faciliter la gestion du quotidien.

Un accompagnement social est proposé aux mères, notamment dans un contexte de violences conjugales, pour appréhender au mieux la nouvelle structure familiale afin d'accéder à un cadre sécurisant pour les femmes accompagnées et leurs enfants.

## PORTER ATTENTION À SES SALARIÉES

La Caf de l'Hérault est un employeur engagé dans la promotion de la parité et de la lutte contre les violences sexistes en milieu professionnel.

Elle s'engage toujours plus pour :

- Réduire les écarts de salaires (contrôle des mesures salariales, valorisation au retour de congé maternité)
- Faciliter l'équilibre vie pro-vie perso (congé maternité prolongé, horaire de travail flexibles, prime de crèche, congés enfant malade, aide aux aidants...)
- Appuyer la progression des femmes sur des postes à responsabilités
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail